



GUIDE DE L'AIDANT DU TARN-ET-GARONNE 2022



SOMMAIRE

• S'INFORMER	 page 7
• AIDES AU RÉPIT	 page 15
• STRUCTURES ET HANDICAP	 page 23
• AIDES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES	 page 27
• FORMATIONS ET SOUTIEN	 page 33
• SANTÉ	 page 37
• FIN DE VIE	 page 41
• AIDANTS EN ACTIVITÉ	 page 43
• ANNUAIRE	 page 51

ÉDITO

Le Pôle Partenaires Aidants (PPA) initié par AG2R LA MONDIALE dans les Hautes-Pyrénées est une démarche qui rassemble des professionnels (politiques, institutionnels, associatifs, entreprises...) et des proches aidants. Convaincus et animés par la même **volonté de développer le soutien aux aidants familiaux** (actifs, retraités, enfants de personnes âgées, en situation de handicap, malades...) l'ARS Occitanie et AG2R LA MONDIALE ont souhaité ensemble essayer cette démarche de Pôle Partenaires Aidants sur tous les départements de l'Occitanie Ouest en commençant par le Tarn et Garonne.

Le PPA en fédérant cette communauté d'acteurs engagés sur la thématique des aidants souhaite proposer une **meilleure visibilité des services et des actions en faveur des aidants sur les territoires**. Grâce à une dynamique collective et pluridisciplinaire, le PPA encourage et soutient l'émergence de nouvelles actions pour les aidants en co-construction avec eux : communication et information, solutions d'accompagnement et de répit des aidants, formation, soutien psychologique... Le PPA grâce à cette démarche partenariale a pour objectif de mieux prendre en compte la situation globale de l'aidant pour lui apporter des **réponses personnalisées** et le **soutenir dans tous ses besoins**.

Le PPA est un collectif d'acteurs ouvert à toutes les structures souhaitant s'informer, contribuer et/ou co-construire des projets au service des proches aidants. Un comité de pilotage composé de quelques partenaires du Pôle permet de coordonner et animer cette communauté d'acteurs, et sur notre territoire du Tarn et Garonne, c'est sous l'impulsion de l'APAS 82, gestionnaire des deux dispositifs de plateforme d'accompagnement et de répit des aidants, qu'il se développe.

De nombreux acteurs du territoire se sont mobilisés au travers de commissions d'échanges et de travail dont une sur la communication qui a donné naissance à ce guide.



Ce guide est un outil qui devrait permettre aux proches aidants du Tarn et Garonne de **trouver des réponses** à leurs questions et ainsi **faciliter leur quotidien**. Il a été structuré en plusieurs parties pour rendre la recherche d'informations plus aisée. Au début du guide, le proche-aidant pourra se référer à des questions qu'il peut, au quotidien, être amené à se poser. À chacune des questions, des réponses sont apportées et renvoient à une composante du guide.

Ce document, simple et très concret, conçu par les professionnels du département du Tarn et Garonne qui côtoient au quotidien des proches aidants, rassemble toutes les informations sur les droits des aidants et de leur proche en perte d'autonomie et indique tous les interlocuteurs locaux, régionaux ou nationaux auxquels chacun peut s'adresser pour trouver de l'aide.

Nous espérons que ce guide aidera ceux qui chaque jour accompagnent et prennent soin de leur proche et qu'il leur donnera toutes les informations concrètes permettant de contribuer à alléger leurs contraintes quotidiennes.



JE ME QUESTIONNE



J'accompagne mon proche quotidiennement et je commence à me sentir fatigué. Comment puis-je prendre un moment pour moi ?

Vous avez besoin de «répit». Se reposer est essentiel pour accompagner au mieux votre proche le plus longtemps possible. Trouvez les structures pouvant vous accompagner à la **page 21**.



Depuis que mon père est atteint de sa maladie, je ne comprends plus son comportement et ne sais pas comment réagir.

Une pathologie entraîne souvent des modifications dans le comportement. Pour plus d'informations vous pouvez vous adresser à votre médecin traitant ou spécialiste. Il existe également dans le Tarn-et-Garonne des formations destinées aux aidants pour mieux comprendre la maladie. Pour les trouver, rendez-vous **page 34**.



Mon proche est atteint d'une maladie/handicap. Existe-t-il des aides financières pour bénéficier d'aides humaines et/ou techniques à domicile ?

En effet, plusieurs aides financières existent. Vous pouvez ainsi vous renseigner auprès :

- du Conseil Départemental
- des Caisses de Retraite / les Caisses de Retraite Complémentaires
- des Mutuelles
- ...

Retrouvez tous les contacts et les principales conditions sur la **page 30**.



Je me sens épuisé et souhaiterais bénéficier d'une écoute. À qui dois-je m'adresser ?

Différents dispositifs existent pour bénéficier de temps d'écoute : les groupes de paroles, un soutien psychologique par un(e) psychologue... N'hésitez pas à aller chercher plus d'informations **page 35**.



J'accompagne mon proche et j'aimerais avoir des informations sur les aides possibles, vers qui puis-je me tourner ?

Les plateformes d'accompagnement et de répit des aidants sont là pour vous informer et vous orienter gratuitement. Retrouvez-les **page 8**.



J'ai 55 ans et je suis en activité professionnelle. Puis-je bénéficier d'aides particulières ?

Il existe des aides spécifiques pour les aidants en activité professionnelle. Vous pouvez les retrouver à partir de la **page 44**.



S'informer

Trouver de l'information

Être informé, conseillé et orienté au mieux.

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT DE L'AIDANT

Être conseillé par des professionnels spécialisés dans l'aide aux aidants.

Site Montauban

- 275 rue du Clos Maury, 82000 Montauban
- **05 63 32 71 80**
- pfr1@apas82.fr

Site Castelsarrasin

- 34/36, boulevard du 4 Septembre, 82100 Castelsarrasin
- **05 63 32 71 80**
- pfr2@apas82.fr

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Être informé sur les problématiques des plus de 60 ans.

CLIC AVERTIIR (secteur Caussade/Caylus/St Antonin)

- 23 avenue Évariste Huc, 82160 Caylus
- **05 63 24 16 11**
- clic.caylus@udm82.fr

CLIC du CIAS de la communauté de communes des 2 rives

- 2 rue du Général Vidalot, 82400 Valence d'Agen
- **05 63 29 92 35**
- cias@cc-deuxrives.fr

CLIC de Montauban (secteur Grand Montauban)

- 285 avenue du Père Léonid Chrol, 82000 Montauban
- **05 63 63 93 92**
- poleseniors@ville-montauban.fr

LES MAISONS DES SOLIDARITÉS (MDS)

Les MDS assurent, à travers leurs équipes médico-sociales, la mise en œuvre des politiques d'aide et d'action sociale du conseil départemental.

Montauban

- 30 avenue Marcel Unal, 82000 Montauban
- **05 63 66 85 75**
- mds.montauban@ledepartement82.fr

Castelsarrasin / Moissac

- 22 rue de la Mouline, 82100 Castelsarrasin
- **05 63 32 51 45**
- mds.castelsarrasin.moissac@ledepartement82.fr

Beaumont de Lomagne /Valence d'Agen

- 54 boulevard Victor Guilhem, 82400 Valence d'Agen
- **05 63 39 66 22**
- mds.beaumont.valence@ledepartement82.fr

Montech / Verdun sur Garonne

- 3 rue des Écoles, 82700 Montech
- **05 63 27 09 51**
- mds.montech.verdun@ledepartement82.fr

Caussade / Nègrepelisse

- Rue de la Piscine, 82800 Nègrepelisse
- **05 63 30 91 54**
- mds.caussade.negrepelisse@ledepartement82.fr

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Ouverte aux personnes en situation de handicap et à leurs familles. Ses missions sont d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes en situation de handicap.

MDPH 82

- 28 rue de la Banque, 82000 Montauban
- **0 800 10 28 48**
- mdph@ledepartement82.fr

LE RESO 82

Accompagne des personnes atteintes de maladies chroniques ou en soins palliatifs.

- 12 rue du Général Sarraill, 82000 Montauban
- **05 63 91 26 78**
- contact@reso82.fr



ASSOCIATIONS

AFSEP 82 (association française des sclérosés en plaques)

- **06 76 80 03 63**
- marie-claude.praturlon@afsep.fr

AFM **Téléthon** (maladies neuromusculaires et maladies rares)

- **05 61 39 95 60**

APF **France** **Handicap** (tout handicap)

- 315 rue de Pater, 82000 Montauban
- **05 63 63 83 12**
- dd.82@apf.asso.fr

ARSLA (association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone)

- **01 58 30 58 57**

ASEI (accompagnement, éducation, insertion des personnes en situation de handicap)

- **05 62 19 30 30**
- asei.siegesocial@asei.asso.fr

Autisme 82

- **07 66 52 09 33**
- autisme.montauban.82@gmail.com

Fondation OPTEO (amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap)

- **05 65 77 22 40**
- fondationopteo.fr

France Alzheimer

- 275 rue du Clos Maury, 82000 Montauban
- **05 63 20 47 64**
- f.alzheimer82@gmail.com

France Parkinson

- **05 63 32 30 48**
- mn.falguieres@franceparkinson.fr

Huntington France

- **06 23 15 29 59**
- genevieve-chaminade@wanadoo.fr

Ligue contre le cancer

- 140 avenue de l'Europe, 82000 Montauban
- **05 63 63 52 39**
- cd82@ligue-cancer.net

UNADEV (union nationale des aveugles et déficients visuels)

- 11 rue du Moulin Bayard, 31000 Toulouse
- **05 62 73 61 21**
- toulouse@unadev.com

UNAFAM (union nationale de famille et amis des personnes malades et/ handicapées psychiques)

- 23 rue du Docteur Alibert, 82000 Montauban
- **05 63 91 53 44**
- **06 13 34 65 91**
- 82@unafam.org

Voir Ensemble

- **05 63 20 26 23**
- debrouat.yc@wanadoo.fr

Epice 82

- 3 rue Delcassé, 82000 Montauban
- **05 63 66 62 48**
- epice82@orange.fr

Maison des Adolescents

- 312 boulevard Montauriol, 82000 Montauban
- **05 63 63 72 95**
- lamaisondesados82@orange.fr

Centre ressource Lafrançaise Occitanie

- 6 route de Moissac 82130 Lafrançaise
- **06 38 05 10 68**
- contact@centre-ressource-lafrancaiseoccitanie.org

Y ARRIVAREM Tarn & Garonne

(insertion d'enfants et d'adultes en situation de handicap... au travers d'activités sportives, culturelles, de loisirs et de découvertes)

- 1 place de la mairie, 82700 Montech
- **06 85 10 55 95**

S'INFORMER SUR INTERNET

Pour les informations du territoire

- www.personnes-agees-tarn-et-garonne.fr
- www.maboussoleaidants.fr
- www.aidants82.fr

Des clés au niveau national

- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

ALLÔ SERVICE PUBLIC

Accueil téléphonique pour tout renseignement administratif

- **3939**

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ET FRANCE SERVICES

Une MSAP est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès aux droits, etc.

Les France Services dispenseront au minimum neuf services : ceux du ministère de l'Intérieur, des Finances publiques, de la Justice, de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, de la Caisse d'allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste.

MSAP

Labastide Saint-Pierre (82370)

- 90 avenue Jean Jaurès
- **05 32 09 53 40**
- msap.labastidesaintpierre@grandsud82.fr

Laguepie (82250)

La Poste

- 1 rue de la mairie
- msap.laguepie@laposte.fr

Lamagistère (82360)

La Poste

- Allée Louis Bourgeat
- msap.lamagistere@laposte.fr

MSAP labellisées France Services Bourg de Visa (82190)

- 1 route de Moissac
- **05 63 32 61 50**
- msap-bourgdevisa@info82.com

Castelsarrasin (82100)

- 44 rue de la fraternité
- **05 63 22 85 98**
- franceservicescastelsarrasin@tarn-et-garonne.gouv.fr

Caussade (82300)

- 1 place de la Gare
- **05 63 26 09 40**
- franceservices@quercycaussadais.fr

Caylus (82160)

- 8 rue du Long
- **05 63 24 50 41**
- msap.caylus82@orange.fr

La Ville-Dieu-du-Temple (82290)

Place de l'Église

- msap.la-ville-dieu-du-temple@laposte.fr

Molières (82220)

La Poste

- Avenue de la poste
- msap.molieres@laposte.fr

Villebrumier (82370)

La Poste

- Place de la Mairie
- msap.villebrumier@laposte.fr

Grisolles (82170)

- 9 rue François Faugères
- **05 63 27 05 70**
- msap.grisolles@grandsud82.fr

Lafrançaise (82130)

- 33 rue Mary Lafon
- **05 63 65 91 90**
- msap.camare@cc-payslafrancaisin.fr

Lauzerte (82110)

- 12 rue de Millial
- **05 63 94 65 13**
- info-aqps@orange.fr

Meauzac (82290)

- 5 place du 8 mai 1945
- **05 63 31 64 98**
- mairiemeauzac@info82.com

Monclar de Quercy (82230)

- 33 avenue du Colonel Raynal
- **05 63 30 46 46**
- franceservicesrelais@quercyvertaveyron.fr

Montpezat de Quercy (82270)

- La Poste
- 2 boulevard des Fosses
- **05 63 02 08 33**
- montpezat-de-quercy@franceservices.gouv.fr

Nègrepelisse (82800)

- 370 avenue du 8 Mai 1945
- **05 63 30 90 90**
- franceservices@quercyvertaveyron.fr

Saint-Antonin Noble Val (82140)

- 23 place de la Mairie
- **05 63 25 00 31**
- rsp.stantonin@orange.fr

Saint Nicolas de la Grave (82210)

- Au château
- **05 63 04 18 71**
- franceservices@ville-stnicolas82.fr



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS OU CIAS)

Un CCAS/CIAS est un service administratif porté par les communes ou les communautés de communes dont les rôles sont d'informer, d'aider dans les démarches administratives, d'animer des actions de prévention sociale...

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre commune ou de votre intercommunalité.

Centre social «Arc en ciel» de la communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne (informations, ateliers et actions collectives proposés aux proches aidants afin de rompre l'isolement)

- 90 avenue Jean Jaurès, 82370 Labastide Saint Pierre
- **06 85 52 73 71**
- centresocial@grandsud82.fr

LE POINT INFO FAMILLE (PIF)

C'est une structure labellisée par l'État qui apporte des réponses de proximité à l'ensemble des familles pour les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne.

- 5A boulevard Garriçon, 82000 Montauban
- **05 63 66 41 70**
- pif82@orange.fr

ESPACE MÉDIATION FAMILIALE

Il propose un temps d'écoute, d'échange pour aborder tous les conflits dans la famille afin de retrouver une communication apaisée.

Médiation Aidants & Aidés

- 5A boulevard Garriçon, 82000 Montauban
- **05 63 63 54 37**
- mediation82@orange.fr

Actions sociales Caisses de retraite et caisses de retraite complémentaire.

Ces dernières peuvent accompagner les bénéficiaires en situation d'aidance. Cet accompagnement est variable selon les actions sociales (écoute, soutien financier, soutien psychologique, aide au répit, aide juridique...).

Ag2R La Mondiale

- **01 41 05 27 58**

Alliance Professionnelle retraite

- **0 800 74 16 74**

APICIL

- **04 26 23 82 44**

CARSAT

- **39 60**

IRCEM

- **03 20 45 57 81**

KLESIA

- **09 69 39 00 54**

MALAKOFF HUMANIS

- **39 96**

MSA

- **05 63 21 61 39**
- mpnass.blf@mpn.msa.fr

SNCF

- **05 63 91 71 89**
- sylvie.faure@sncf.fr
- mathilde.hinard@sncf.fr



Aides au répit

L'aide au répit

Prendre un temps de repos. Lorsque la maladie de la personne aidée devient de plus en plus prégnante, il est important pour l'aidant de se libérer des moments, pour éviter de s'épuiser.

LES ACCUEILS DE JOUR POUR LES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS EN PERTE D'AUTONOMIE

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé à la personne accueillie, complémentaire à la prise en charge médicale, et un moment de répit pour l'aidant.

Transport du domicile de la personne à l'accueil de jour possible.

Beaumont de Lomagne (82500)

Accueil de jour Noël Fontaine

- 10 rue Despeyrous
- **05 63 26 15 39**
- accueildejour@ehpad-bdl.fr

Castelsarrasin (82100)

Accueil de jour de l'APAS 82

- 34/36 boulevard du 4 Septembre
- **05 63 32 71 80**
- contact@apas82.fr

Caussade (82300)

Accueil de jour de l'APAS 82

- 25 rue Lavoisier
- **05 81 98 64 69**
- contact-caussade@apas82.fr

Caylus/Parisot (82160)

Accueil de jour Mutualiste Parisot/Caylus

- 155 chemin du Camp del Bosc, Caylus
- **05 63 24 67 60**
- accueil.vdb@udm82.fr

Moissac (82200)

Accueil de jour des Grains Dorés

- **05 63 29 61 70**
- administration@ch-cm.fr

Montauban (82000)

Accueil de jour Le Clos Maury

- 275 rue du Clos Maury
- **05 63 20 57 21**
- accueil-montauban@apas82.fr

Montauban (82000)

Accueil de jour Mutualiste Saint Orens

- 8 rue du Chanoine Miquel
- **05 63 91 79 11**
- residencemutualistestorens@udm82.fr

Valence d'Agen (82400)

Accueil de jour

- 1 avenue de Bordeaux
- **05 63 29 92 35**
- cias@cc-deuxrives.fr

Verdun-sur-Garonne (82600)

Accueil de jour Saint-Jacques

- 79 chemin de la Fontaine de Paris
- **05 63 02 50 41**
- accueil.mr.verdun@orange.fr



LA HALTE DÉTENTE RÉPIT ALZHEIMER

Croix Rouge

Accueil de personnes en début de maladie d'Alzheimer par des bénévoles pour des après-midis récréatives de détente. Uniquement sur Montauban.

- 100 impasse de Lisbonne, 82000 Montauban
- **05 63 63 04 25**

LE RÉPIT À DOMICILE

Un relayer (professionnel qualifié qui intervient le temps de l'absence de l'aidant) prend le relais à domicile et accompagne le proche aidé, de jour comme de nuit, dans sa vie de tous les jours. L'accompagnement est possible sur une durée de plusieurs jours.

Bulle d'Air

- **05 63 21 61 51**
- contact@bulledair82.fr

LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM)

Les GEM sont des associations d'usagers qui ont pour objectif premier la création de liens sociaux et la lutte contre l'isolement des personnes affectées par un handicap.

Castelsarrasin (82100)

GEM 100/Cent différences
Castelsarrasin

- 28 rue Courbieu
- **09 82 45 22 98**
- centdifferencescastelsarrasin@gmail.com

Moissac (82200)

J'M 82 - Moissac

- 24 rue de la Solidarité
- **07 71 20 12 56**
- associationjm82@gmail.com

Montauban (82000)

GEM Partage et Loisirs

- 100 avenue Marceau Hamecher
- **05 63 20 47 71**
- gempartageloisirs@orange.fr

Montauban (82000)

GEM Ado

- 312 boulevard Montauriol
- **05 63 63 72 95 / 07 61 99 82 82**
- gemado@orange.fr

J'M 82 – Montauban

GEM pour les 16-25 ans

- 26 rue du Fort
- **07 71 20 65 79 / 05 81 52 28 26**
- associationjm82@gmail.com

GEM 100/Cent différences Montauban

- 9 rue Calmette et Guérin
- **05 81 04 10 43**
- sansdifference@gmail.com

LES ACCUEILS TEMPORAIRES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil temporaire est un séjour à durée limitée (jour et/ou nuit), aussi appelé « séjour de rupture », qui s'adresse aux personnes en situation de handicap de moins de 60 ans.

Avant de rechercher une structure d'accueil temporaire, la famille ou l'équipe qui accompagne la personne concernée doit déposer une demande à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

MDPH 82

- 28 rue de la Banque, 82000 Montauban
- **0 800 10 28 48**
- mdph@ledepartement82.fr

LES HÉBERGEMENTS TEMPORAIRES POUR LES PERSONNES DE 60 ANS ET PLUS

Les hébergements temporaires permettent une solution de répit en institution ou chez un accueillant familial sur une courte durée pour les personnes âgées qui vivent à domicile.

Le dispositif d'Accompagnement-Relais est un hébergement temporaire en EHPAD avec reste à charge limité. Il concerne quelques places dans 4 établissements du 82. Ce dispositif consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie un hébergement temporaire d'une durée maximale de 30 jours par année civile. Le recours à ce dispositif est possible en sortie des urgences ou d'hospitalisation ou en cas de carence de l'aidant.

Les hébergements temporaires du Tarn-et-Garonne (personnes âgées)

Nom de l'établissement	Coordonnées	Places hébergement temporaire	Places Acc. Relais
Résidence Les Cordeliers	10 rue Théodore Despeyroux, 82500 Beaumont de Lomagne 05 63 26 15 30 pace.viviane@ehpad-bdl.fr	2	0
Le Jardin d'Émilie	5 rue du Parc, 82300 Caussade 05 63 26 18 00 le.jardin.emilie@wanadoo.fr	0	1
Sainte Sophie	661 rue de Pézoulat, 82170 Grisolles 05 63 27 13 00 mdrgrisolles@orange.fr	1	0
Les Causeries	13 rue Clair Vallon, 82250 Laguëpie 05 63 25 05 50 lescauseries@wanadoo.fr	1	0
Les Grains Dorés	Chemin Caillerat, 82200 Moissac 05 63 29 61 70 administration@ch-cm.fr	3	2
Le Jardin d'Émilie Résidence de Molières	La Valade, 82220 Molières 05 63 26 18 00 le.jardin.emilie@wanadoo.fr	1	0
L'Ange Gardien	62 faubourg Lacapelle, 82000 Montauban 05 63 63 12 33 contact@ehpadangegardien.fr	2	0

Nom de l'établissement	Coordonnées	Places hébergement temporaire	Places Acc. Relais
Les Floralies	521 avenue d'Albi, 82000 Montauban 05 67 05 01 01 accueil@les-floralies.eu	5	0
Résidence Mutualiste Saint-Orens	8 rue du Chanoine Miquel, 82000 Montauban 05 63 91 79 11 residencemutualistestorens@udm82.fr	2	0
EHPAD Pagomal	750 chemin de Montagne, 82290 Montbeton 05 63 24 52 10 residence.pagomal@montbeton.fr	1	0
EHPAD Le Parc et l'Ostal Garonna	1 rue des Écoles, 82700 Montech 05 63 27 52 00 ehpadleparc@maisons-retraites.eu	2	2
EHPAD Le Parc et l'Ostal Garonna	22 place de la mairie, 82700 Escatalens 05 63 27 52 00 ehpadleparc@maisons-retraites.eu	1	0
Le Jardin D'Émilie Résidence de Montpezat de Quercy	Rue Olympe de Gouges, 82270 Montpezat de Quercy 05 63 26 18 00 le.jardin.emilie@wanadoo.fr	1	0
EHPAD Hôpital Turenne	355 rue des Fossés, 82800 Nègrepelisse 05 63 25 02 50 accueil@chturenne.fr	5	3
Résidence de l'Abbaye	21 boulevard des Thermes, 82140 Saint Antonin Noble val 05 63 30 63 70 mr.abbaye@wanadoo.fr	1	0
EHPAD du CH des Deux Rives	52 boulevard Victor Guilhem, 82400 Valence d'Agen 05 63 39 50 67 administratif@chdes2rives.fr	2	0
Les Chênes Verts	623 allée Antoine Bourdelle, 82370 Villebrumier 05 63 68 03 07 maxime.france2@orange.fr	2	0

ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Certains accueillants familiaux peuvent proposer de l'hébergement temporaire. Vous pouvez vous rapprocher du conseil départemental ou de l'association AAF82.

Conseil départemental

- 05 63 21 42 23

Association L'escargot bleu

- 09 52 53 91 85
- escargot.bleu@hotmail.com

AAF82 (Association des accueillants familiaux du 82)

- 06 62 31 91 84
- aaapmf82@gmail.com

LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES ALZHEIMER (ESA)

Les ESA accompagnent les personnes atteintes de maladies neurodégénératives vivant à domicile et leurs aidants. L'objectif des interventions est de leur permettre de rester autonomes le plus longtemps. Elles se déroulent durant 12 à 15 séances réparties sur 3 mois. Interventions prises en charge, sur prescription médicale.

Secteur Beaumont de Lomagne / Castelsarrasin / Montech / Valence d'Agen APAS 82

- 34/36 boulevard du 4 Septembre, 82100 Castelsarrasin
- 05 63 32 71 80
- contact@apas82.fr

Secteur Bruniquel / Caussade / Molières/Montauban/Nègrepelisse SMAD 82

- 36 rue Émile Pouillon BP822, 82000 Montauban
- 05 63 66 93 03
- esa@smad82.fr

Secteur Caylus / Saint-Antonin Noble Val / Campsas /Grisolles Mutualité Française

- 23 avenue du Père Évariste Huc, 82160 Caylus
- 05 63 67 01 57
- esa@udm82.fr

Secteur Moissac / Montaignu de Quercy /Lafrançaise Mutualité Française

- 42 avenue Victor Hugo, 82200 Moissac
- 05 63 04 39 39
- esa@udm82.fr



ENVIE DE PRENDRE DES VACANCES ? C'EST POSSIBLE !

APF Évasion (uniquement pour la personne aidée)
Personnes en situation de handicap

- Séjour 3-25 ans : **01 40 78 56 77**
- Séjour adultes : **01 40 78 56 64**

ANCV
Seniors en vacances

- **09 67 32 06 16**

France Alzheimer

- **01 42 97 53 51**

IRPA (Institut de recherches pratiques sur l'autisme)

- Domaine de Fraisse, 11250 Leuc
- **04 68 76 33 65**
- contact@irpa.fr

Jeunes Aidants Occitanie
Dispositif JADE (séjour cinéma pour jeune aidant)

- **06 50 36 64 77**
- jeunes.aidants.occitanie@gmail.com

VRF (Village répit famille)

- **05 57 88 58 85**
- contact@vrf.fr

Centre Éducation spécialisée pour déficients visuels

(Pour jeunes atteints d'une déficience visuelle)

Institut des jeunes aveugles

- 31000 Toulouse
- **05 61 14 82 22**
- accueilrepit@ijatoulouse.org

JFJV : Clos Joli

- Le centre du bourg, place du platane, 46100 Camboulit
- **06 70 89 87 59**
- accueilrepit@ijatoulouse.org

Oeuvre Falret (séjours d'une semaine pour les familles de proches ayant des troubles psychiques.

Séjours pour les aidants seuls ou pour le couple aidant/aidé)

- www.falret.org
- Catherine Savournin **06 78 73 86 19**

Rapprochez-vous de votre caisse de retraite pour connaître les autres aides possibles pour financer les prestations !



Structures et handicap

Les établissements

**POUR ÊTRE ORIENTÉ VERS UN ÉTABLISSEMENT, VEUILLEZ
CONTACTER LA MDPH**

MDPH 82

- 28 rue de la banque, 82000 Montauban
- **0 800 10 28 48**
- mdph@ledepartement82.fr

LES ÉTABLISSEMENTS À DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Accès à la scolarisation

L'accueil peut être fait en internat ou semi-internat.

Les Instituts médico-éducatifs (IME) : ce sont des établissements scolaires médicalisés qui accueillent les enfants et les adolescents souffrant d'un handicap mental, de troubles du développement, de troubles moteurs, de pathologies psychologiques ou de troubles de la communication.

Les Instituts d'éducation motrice (IEM) : ils accueillent des enfants présentant une déficience motrice ou physique importante. Les enfants qui ont en général entre 3 et 20 ans sont orientés vers ces établissements par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) : ils apportent un soutien spécialisé aux enfants et adolescents dans leurs différents lieux de vie et d'activités (domicile, crèche, école...) et/ ou dans les locaux du service.

Les Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) : ce sont des structures médico-sociales qui ont pour vocation d'accueillir des enfants ou des adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment les troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite alors le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Accès au monde du travail

Les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) : ils accueillent des personnes qui ne peuvent pas travailler dans une entreprise ordinaire ou adaptée ou exercer une activité professionnelle indépendante. Les personnes orientées vers un ESAT sont des personnes handicapées dont la capacité de travail est inférieure à un tiers de la capacité d'une personne valide. Le travail proposé en ESAT est adapté selon les handicaps des personnes, souvent en espaces verts, ménage, blanchisserie ou conditionnement pour la distribution.



Hébergements

Des places d'accueil de jour sont disponibles dans certains établissements.

Les Foyers d'accueil médicalisés (FAM) : ils sont destinés à recevoir des personnes adultes handicapées physiques, mentales ou atteintes de handicaps associés. Leur dépendance totale ou partielle les rend inaptes à toute activité professionnelle et rend nécessaire l'assistance d'une tierce personne.

Les Foyers occupationnels de vie (FO) : les foyers de vie (ou foyers occupationnels) accueillent des adultes handicapés ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations et activités en fonction de leur handicap.

Les Maisons d'accueil spécialisées (MAS) : elles proposent un hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant dont les capacités à réaliser les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller...) sont altérées.

Accompagnement à domicile (sur les activités de la vie quotidienne)

Les Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) : ils ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels.

Le Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) : ce sont des accompagnements médico-sociaux adaptés comportant des prestations de soins. Ils accompagnent également les adultes handicapés dans leur projet de vie tout en favorisant les liens familiaux, sociaux, scolaires et professionnels.





Aides juridiques et financières

L'aide juridique et financière

Vous avez un litige ? Une question juridique ? Un accompagnement et des conseils juridiques peuvent vous être apportés.

L'AIDE JURIDIQUE

POUR TOUS

Conseil départemental de l'accès aux droits de Tarn-et-Garonne

Permanences dans tout le département

- 5 place du Coq, 82000 Montauban
- **05 63 21 40 00**

SPÉCIALISÉE DANS UN DOMAINE

(Bon à savoir : pour avoir accès à l'aide juridique portée par une association, une adhésion est souvent demandée.)

AFD (Association française des diabétiques de Midi Pyrénées)

Permanence le mardi matin et le jeudi après-midi

- **01 40 09 24 25**
- service.social@
federationdesdiabetiques.org

AFSEP 82 (Association française des sclérosés en plaques)

- **06 76 80 03 63**
- marie-claude.praturlon@afsep.fr

AHA (Association des handicapés et des accidentés)

Permanence le 1er mardi du mois à Montauban

- 22 avenue Chamier, 82000 Montauban
- Sur RDV au **06 33 12 63 84**
- assoc.aha124681@gmail.com

Santé Info Droits (Des juristes et avocats qui ont vocation à répondre à toutes questions en lien avec le droit de la santé)

- **01 53 62 40 30**

FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Association des accidentés de la vie)

- **05 61 70 24 83**
- fnathgrandsud@bbox.fr

Ligue contre le cancer

- 140 avenue de l'Europe, 82000 Montauban
- **05 63 63 52 39**
- cd82@ligue-cancer.net

UNAFAM (Union nationale de famille et amis des personnes malades et/ou handicapées psychiques)

- 23 rue du Docteur Alibert, 82000 Montauban
- **05 63 91 53 44**
- 82@unafam.org

APF France Handicap (Association des paralyés de France)

Permanence le lundi, le mardi et le jeudi après-midi

- 315 rue de Pater, 82000 Montauban
- **05 63 63 83 12**
- dd.82@apf.asso.fr

PROTECTION JURIDIQUE

Vous souhaitez des informations sur l'habilitation familiale, la curatelle ou la tutelle ?

AT Occitania (Association tutélaire)

- 1270 avenue de Toulouse, 82000 Montauban
- **05 63 91 25 07**

AMJPM 82 (Association des mandataires judiciaires privés du Tarn-et-Garonne)

- 168 route de Puycornet, 82130 L'Honor de Cos
- **05 63 68 72 94**
- afpaph82@yahoo.fr

Tribunal judiciaire

- 5 rue de l'Horloge, 82000 Montauban
- **05 63 21 41 60**

Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (porté par l'UDAF 82)

- 5 boulevard Garriçon, 82000 Montauban
- **05 63 66 98 55**
- istf@udaf82.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sauvegarde de justice

La sauvegarde de justice est une mesure temporaire décidée soit :

- dans l'attente de la mise en place d'un régime de curatelle ou de tutelle ;
- pour une période déterminée, justifiée par la dégradation de l'état physique et/ou psychique d'une personne nécessitant des soins médicaux.

Curatelle

Ce régime s'applique à une personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée ou contrôlée dans les actes de la vie civile.

Tutelle

Le régime de la tutelle s'applique à une personne qui a besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile. Cela suppose une altération grave des facultés mentales ou corporelles.

Habilitation familiale

Cette alternative à la tutelle et à la curatelle permet à un proche de solliciter l'autorisation du juge pour représenter une personne qui ne peut pas manifester sa volonté.

Source: www.tutelle-curatelle.com; www.service-public.fr

« Curateur ou tuteur familial, Suivez le guide ! »

FAIRE RESPECTER SA VOLONTÉ

Rédiger ses directives anticipées

Les directives anticipées vous permettent, en cas de maladie grave, de faire connaître vos souhaits sur votre fin de vie, et en particulier :

- limiter ou arrêter les traitements en cours ;
- être transféré en réanimation si l'état de santé le requiert ;
- être mis sous respiration artificielle ;
- subir une intervention chirurgicale ;
- être soulagé de vos souffrances même si cela a pour effet de mener au décès.

Source : www.service-public.fr

Choisir sa personne de confiance

La personne de confiance peut :

- vous accompagner dans vos démarches et vous assister lors de vos rendez-vous médicaux ;
- et être consultée par les médecins pour rendre compte de vos volontés si vous n'êtes plus en capacité de les exprimer.

Source : www.service-public.fr

L'AIDE FINANCIÈRE

Que ce soit pour la vie quotidienne, pour équiper son logement ou pour un temps de répit, des aides financières peuvent vous être apportées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Aide financière contribuant au financement de la prise en charge de la dépendance de la personne aidée de plus de 60 ans.

- Pôle Solidarités humaines, service aide sociale légale, BP 783, 82013 Montauban cedex
- **05 63 21 42 52**

Aide au répit (soumise à l'APA et sous condition)

Permettre à l'aidant de bénéficier d'un moment de répit (vacances, soins, difficultés personnelles...).

- Pôle Solidarités humaines, service aide sociale légale, BP 783, 82013 Montauban cedex
- **05 63 21 42 52**

Aide au relais (soumise à l'APA et sous condition)

En cas d'hospitalisation de courte durée de l'aidant.

- Pôle Solidarités humaines, service aide sociale légale, BP 783, 82013 Montauban cedex
- **05 63 21 42 52**

VOTRE PROCHE N'EST PAS ÉLIGIBLE À L'APA (GIR 5 OU 6) ?

Rapprochez-vous de votre caisse de retraite ! Celle-ci peut mettre en place un Plan d'actions personnalisé à domicile (PAP) pour vous aider dans votre vie quotidienne ! Une assistante sociale ou un service d'aide à domicile peut également vous accompagner dans vos démarches.

LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Ses missions sont d'accueillir, informer, orienter et accompagner les personnes en situation d'handicap.

MDPH 82

- 28 rue de la Banque, 82000 Montauban
- **0 800 10 28 48**
- mdph@ledepartement82.fr

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS OU CIAS)

Un CCAS/CIAS est un service administratif porté par les communes dont les rôles sont d'informer, d'aider dans les démarches administratives, d'animer des actions de prévention sociale ...

Il peut également, sous condition, apporter une aide financière exceptionnelle.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre commune ou intercommunalité.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

De nombreuses situations de vie donnent droit à des aides de la CAF. Ces aides peuvent concerner le logement, le handicap ou une situation de vie difficile.

CAF 82

- 329 avenue du Danemark, 82000 Montauban
- **32 30** (numéro surtaxé)

L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

L'ANAH accorde des aides financières sous condition afin d'améliorer les habitats (précarité énergétique, habitat insalubre, adaptation du logement pour les personnes âgées ou en situation de handicap).

Conseil départemental, bureau du logement

- 100 boulevard Hubert Gouze, 82000 Montauban
- **05 63 91 82 45**
- anahcg82@ledepartement82.fr

Soliha Tarn-et-Garonne

- 12-16 allée du Consul Dupuy, 82000 Montauban
- **05 63 91 65 60**

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DISPOSITIF DALO)

Permet aux personnes dans un habitat insalubre d'être reconnues prioritaires pour accéder à un logement social afin de faire valoir leur droit à un logement digne.

Préfecture du Tarn-et-Garonne

- 2 allée de l'Empereur, 82000 Montauban
- **05 63 22 82 00**

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le FSL accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement (sous condition).

Conseil départemental

- 100 boulevard Hubert Gouze, 82000 Montauban
- **05 63 91 82 00**
- courrier@ledepartement82.fr

VOS CAISSES DE RETRAITE

Vos caisses de retraite peuvent octroyer des aides financières à caractère exceptionnel pour le **logement, l'appareillage, les aides au répit, etc** et vous accompagner dans les démarches selon le besoin. N'hésitez pas à contacter le service social de votre caisse de retraite.

Vous êtes ressortissant de l'AGIRC ARRCO et souhaitez connaître votre caisse de retraite complémentaire ?

Rendez-vous sur :
espace-personnel.agirc-arrco.fr/public/#/dopli

Formations et soutien

La formation et les actions psychologiques

LA FORMATION DES AIDANTS

Elle a pour but de se former et de s'informer pour mieux appréhender l'accompagnement du proche aidé au quotidien. Cette formation peut se faire par internet, chez soi, ou en collectif au sein de plusieurs associations du 82. La formation est gratuite.

Médiation Aidants & Aidés

- 5A boulevard Garriçon, 82000 Montauban
- **05 63 63 54 37**
- mediation82@orange.fr

Se former de chez soi (par le biais d'internet)

Maladie d'Alzheimer

- guide.francealzheimer.org

Maladie de Parkinson

- formaparkinson.fr

Sclérose latérale amyotrophique

- portail-sla.fr

Les proches aidants

- formation.aidants.fr
- www.savoiertreaidant.fr

Dans le Tarn-et-Garonne (au sein d'associations spécialisées)

APF France Handicap

- 315 rue de pater, 82000 Montauban
- **05 63 63 83 12**
- dd.82@apf.asso.fr

France Alzheimer

- 275 rue du Clos Maury, 82000 Montauban
- **05 63 20 47 64**
- f.alzheimer82@gmail.com

Plateforme d'accompagnement et de répit de l'aidant

Site Montauban

- **05 63 32 71 80**
- pfr1@apas82.fr

Site Castelsarrasin

- **05 63 32 71 80**
- pfr2@apas82.fr

UNAFAM (Union nationale de famille et amis des personnes malades et/ handicapées psychiques)

- 23 rue du Docteur Alibert, 82000 Montauban
- **05 63 91 53 44**
- 82@unafam.org

L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT (ETP)

L'éducation thérapeutique du patient est destinée à aider une personne atteinte de maladie(s) chronique(s) et/ou rare(s), à maintenir ou acquérir les compétences dont elle a besoin pour mieux se soigner et mieux vivre son quotidien. Elle s'appuie sur une relation étroite entre les acteurs de santé et les patients et concerne tous les âges de la vie.

Pour être mise en œuvre au niveau local, les programmes d'éducation thérapeutique du patient doivent obligatoirement être autorisés par les Agences régionales de santé (ARS). (source ARS)

Vous pouvez retrouver toutes les propositions d'ETP sur :
www.mon-etp.fr

L'AIDE PSYCHOLOGIQUE INDIVIDUELLE GRATUITE

Allô j'aide un proche en présentiel **5 séances de soutien psychologique** **par aidant et par an**

Pôle régional MND

- **0806 806 830**
- 7/7j de 18h à 22h

France Alzheimer

- 275 rue du Clos Maury 82000 Montauban
- **05 63 20 47 64**
- f.alzheimer82@gmail.com

Ligue contre le cancer **Sur RDV pour l'aidant et/ou le patient**

- 140 avenue de l'Europe, 82000 Montauban
- **05 63 63 52 39**
- cd82@ligue-cancer.net

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

- 275 rue du Clos Maury, 82000 Montauban
- Et 34/36 boulevard du 4 Septembre, 82100 Castelsarrasin
- **05 63 32 71 80**
- pfr2@apas82.fr

Psychologue en libéral

De nombreux psychologues exercent dans le département et peuvent vous accompagner. La tarification est libre.

LE SOUTIEN TÉLÉPHONIQUE

Voir annuaire **page 47**.

L'AIDE PSYCHOLOGIQUE COLLECTIVE GRATUITE

Les groupes de paroles

AFSEP 82 (Association française des sclérosés en plaques)

- **06 76 80 03 63**
- marie-claude.praturlon@afsep.fr

France Alzheimer

- 275 rue du Clos Maury 82000 Montauban
- **05 63 20 47 64**
- f.alzheimer82@gmail.com

Huntington France

- **06 23 15 29 59**
- genevieve-chaminade@wanadoo.fr

Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

Site Montauban

- 275 rue du clos Maury
- **05 63 32 71 80**
- pfr1@apas82.fr

Site Castelsarrasin

- 34/36 boulevard du 4 septembre
- **05 63 32 71 80**
- pfr2@apas82.fr

UNAFAM (Union nationale de famille et amis des personnes malades et/ handicapées psychiques)

- 23 rue du Docteur Alibert, 82000 Montauban
- **05 63 91 53 44**
- 82@unafam.org

Addiction

CSAPA du CH Montauban

- 100 rue Léon Cladel, 82000 Montauban
- **05 63 92 82 82**

Cancer

Ligue contre le cancer

Sur RDV pour l'aidant et/ou le patient

- 140 avenue de l'Europe, 82000 Montauban
- **05 63 63 52 39**
- cd82@laligue-cancer.net



Santé

Santé

Santé

PRÉVENTION SANTÉ

Bilan Santé

Centre d'examens de la CPAM

Vous rencontrez des difficultés pour vous soigner, comprendre vos droits et les démarches à réaliser, accéder aux aides... **La mission accompagnement santé de la cpam** vous accompagne pour trouver des solutions.

En pratique : vous nous contactez au 36 46, ou par mail via votre compte ameli. Un conseiller spécialisé vous recontacte dans un délai de 8 à 10 jours. Il devient votre interlocuteur unique et vous accompagne pas à pas dans la résolution de vos difficultés d'accès aux droits et aux soins. **En réalisant vos soins, vous évitez que vos problèmes de santé ne s'aggravent et vous gagnez en qualité de vie.**

- 12 rue du Général Sarraïl, 82000 Montauban
- **3646**
- centredeprevention.cpam-montauban@assurance-maladie.fr

Les Instants Santé MSA

- 180 avenue Marcel Unal, 82000 Montauban
- mpn.msa.fr

Centre de Prévention Agirc-Arrco

- **05 61 63 05 21**
- accueil@cpbvaatoulouse.fr

PASS (Permanence d'accès aux soins de santé)

Pour toutes personnes ayant des problèmes d'accès aux soins, prise en charge gratuite

- 100 rue Léon Cladel – BP765, 82000 Montauban
- **05 63 92 86 67**

CeGIDD - Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic

Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (VIH, hépatites virales et autres IST...)

Au Centre Hospitalier de Montauban ou au Centre Hospitalier Intercommunal de Castelsarrasin / Moissac

- **05 63 92 89 68**



Dépistage

Le dépistage vise à détecter, en l'absence de symptômes, des lésions susceptibles d'être cancéreuses ou d'évoluer vers un cancer. On parle ainsi de dépistage lorsqu'on réalise des examens de surveillance alors qu'on se sent a priori en bonne santé.

Auto-évaluation de la fragilité pour les seniors

Application mobile « ICOPE MONITOR »

Dépistage gratuit du cancer du sein pour les femmes entre 50 et 74 ans

Tous les deux ans, un dépistage gratuit*

Le test de dépistage du cancer colorectal gratuit de 50 à 74 ans

Tous les deux ans, un dépistage gratuit*

Prévenir le cancer du col de l'utérus

Tous les ans, par le biais d'un frottis*

** Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant*

Mieux vivre avec le diabète ou l'asthme

Service Sophia Diabète et Asthme

Accompagnement gratuit et sans engagement.

• 3646

Actions de prévention

Retrouvez prochainement les actions de prévention du territoire au sein d'une newsletter.

Vaccinations

Il est important que vos vaccinations soient à jour. Un doute ? Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant

Centre de vaccination

Hôpital de Montauban

• 05 63 92 89 68

Dossier médical partagé (DMP)

Le DMP est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise vos informations de santé: traitements, résultats d'examens, allergies... Il vous permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix, qui en ont besoin pour vous soigner.

• www.dmp.fr

Vous recherchez un professionnel de santé (infirmier, kinésithérapeute, ophtalmologiste ...)

Rapprochez-vous de votre médecin traitant ou sur un annuaire santé en ligne :

• annuaire.sante.ameli.fr

RECEVOIR DES SOINS

Les SSIAD

Les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) interviennent à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. Ils contribuent au maintien des personnes à leur domicile. Leurs interventions sont prises en charge par l'Assurance maladie. Elles se font sur prescription médicale.

Beaumont de Lomagne (82500)

SSIAD EHPAD Public

- 11 rue Despeyrous
- **05 63 26 00 83**
- ssiad@ehpad-bdl.fr

Castelsarrasin (82100)

APAS 82

- 34/36 boulevard du 4 Septembre
- **05 63 32 71 80**
- idecssiad@apas82.fr

Caylus (82160)

Mutualité Française

- 23 avenue du Père Évariste Huc
- **05 63 67 01 57**
- ssiad.caylus@udm82.fr

Grisolles/Campsas (82370)

Mutualité Française

- 640 route de Fabas, Campsas
- **05 63 02 76 88**
- ssiad.grisolles@udm82.fr

Lafrançaise (82130)

Mutualité Française

Zone le Rival

- **05 63 65 95 31**
- ssiad.lafrancaise@udm82.fr

Moissac (82200)

Mutualité Française

- 42 avenue Victor Hugo
- **05 63 04 39 39**
- ssiad.moissac@udm82.fr

Moissac (82200)

CHICM

- 16 Boulevard Camille Delthil
- **05 63 04 88 70**
- administration@ch-cm.fr

Montpezat de Quercy (82270)

SMAD 82

- Rue de la république
- **05 63 66 37 89**
- ssiad.montpezat@smad82.fr

Montaigu de Quercy (82150)

ASPAM

- 7 rue de la Fontaine
- **05 63 94 41 63**
- idecmontaigu@hotmail.fr

Montauban (82000)

SMAD 82

- 36 rue Émile Pouillon BP822
- **05 63 66 93 22**
- ssiad.montauban@smad82.fr

Nègrepelisse (82800)

Hôpital de Turenne

- 355 rue des Fossés
- **05 63 25 02 50**
- accueil@chtturenne.fr

Valence d'Agen (82400)

CIAS des deux rives

- 8B boulevard de Torsiac
- **05 63 29 92 35**
- ssiad@cc-deuxrives.fr



Fin de vie

Fin de vie

Accompagnement de la fin de vie

Votre proche est en fin de vie et vous avez besoin d'être accompagné.

SOINS PALLIATIFS

ASP 82 (Association pour le développement des soins palliatifs)

Accompagnement bénévole de personnes gravement malades et/ou en fin de vie.

- 68 avenue Gambetta, 82000 Montauban
- **05 63 66 35 75**
- asp82@wanadoo.fr

Réso 82

Un réseau de professionnel pour une meilleure prise en charge des maladies chroniques et des soins palliatifs

- 12 rue du Général Sarraill, 82000 Montauban
- **05 63 91 26 78**
- contact@reso82.fr

POUR LES PERSONNES ENDEUILLÉES

ASP 82 (Association pour le développement des soins palliatifs)

Suivi de deuil pour les familles et proches endeuillés

- 68 avenue Gambetta, 82000 Montauban
- **05 63 66 35 75**
- asp82@wanadoo.fr

FAVEC (Fédération d'associations de conjoints survivants et parents d'orphelins)

Permanence 20, avenue J. Jaurès, 82000 Montauban

- **06 73 73 46 63**
- desflans.marie-francoise@orange.fr

Association Jonathan Vivantes

Pour parents endeuillés

- La Garenne, 82600 Verdun-Sur-Garonne
- **05 63 64 41 75**
- milamouroux@wanadoo.fr

Des aides financières existent pour vous accompagner financièrement lors du décès d'un proche et/ou dans la prise en charge des obsèques.

Pour plus d'informations, rapprochez-vous de la CPAM (36 46) ou de votre caisse de retraite.



Aidants en activité

Aides spécifiques aux aidants en activité professionnelle

LE CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE

Le congé de présence parentale permet au salarié ayant à sa charge un enfant de moins de vingt ans de s'absenter pour rester à ses côtés, tout en pouvant bénéficier d'une allocation compensant en tout ou partie la perte de salaire.

Les caractéristiques :

- maximum de 310 jours ouvrés (soit 14 mois) ;
- non fractionnables en demi-journées sur une période de trois ans.

Le congé de présence parentale n'est pas cumulable avec un autre congé.

Concerne :

- tout salarié qui a la charge effective et permanente d'un enfant atteint d'un handicap et qui nécessite une présence soutenue et des soins contraignants,
- les fonctionnaires, titulaires ou stagiaires, les agents non titulaires de l'État, territoriaux et hospitaliers et les salariés de droit privé.

Aucune condition d'ancienneté dans l'entreprise n'est exigée. À l'issue de la période de trois ans, un nouveau droit au congé peut être ouvert en cas de rechute ou de récurrence de la pathologie de l'enfant.



L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE (AJPP)

L'allocation journalière de présence parentale est une prestation qui peut vous être versée pour vous occuper de votre enfant gravement malade, accidenté ou handicapé.

Les caractéristiques :

- l'enfant à charge doit être âgé de moins de 20 ans ;
- l'enfant doit avoir besoin d'une présence soutenue et de soins contraignants suite à une maladie, un handicap ou un accident d'une particulière gravité ;
- le droit est ouvert par période de 6 mois renouvelable dans la limite de 3 ans.

Concerne :

- Salarié privé
- Agent du secteur public
- Voyageur représentant placier (VRP)
- Salarié à domicile employé par un particulier employeur
- Travailleur non salarié
- En formation professionnelle rémunérée
- Demandeur d'emploi indemnisé par Pôle emploi

La demande :

Remplir le formulaire « demande d'allocation journalière de présence parentale (AJPP) » disponible sur le site de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et se munir d'un certificat médical attestant la maladie/le handicap/l'accident par le médecin avec la durée du traitement.

Montant et complément :

Le montant de l'allocation journalière de présence parentale, par jour, est de 43,58 euros pour un couple et 51,77 euros pour une personne seule.

Un complément existe et est lié aux dépenses de santé de l'enfant. Ce complément est sous condition de ressource.

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

La loi du 2 mars 2010 a substitué au congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie le congé de solidarité familiale.

Les caractéristiques :

- mise en place rapide ;
- une durée déterminée (3 mois) ;
- possibilité, avec l'accord de l'employeur, de le transformer en période d'activité à temps partiel ou de le fractionner ;
- absence de rémunération pendant la suspension du contrat de travail sauf dispositions conventionnelles plus favorables ;
- renouvellement possible.

Le bénéficiaire :

S'adresse à tout salarié dont un ascendant, un descendant, un frère, une sœur ou une personne partageant le même domicile souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital ou est en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable, quelle qu'en soit la cause. Ce droit bénéficie, dans les mêmes conditions, au salarié ayant été désigné comme personne de confiance (code du travail, art. L.3142-6).

Concerne :

- les agents fonctionnaires titulaires ou non titulaires de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière ;
- Les salariés ;
- Les fonctionnaires ou militaires ayant été désignés comme personne de confiance du malade en fin de vie.

L'ALLOCATION JOURNALIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE EN FIN DE VIE (AJAP)

L'allocation d'accompagnement d'une personne en fin de vie est une aide financière destinée aux personnes qui accompagnent un proche en fin de vie et qui ont décidé de suspendre ou de réduire leur activité professionnelle pour rester auprès de leur proche.

Les caractéristiques :

- l'accompagnement d'une personne en fin de vie donne droit à 21 allocations journalières maximum ou 42 demi-allocations journalières ;
- la personne aidée doit être en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable ;
- plusieurs personnes peuvent se partager l'allocation si elles accompagnent la même personne.

Concerne :

- le salarié bénéficiant d'un congé de solidarité familiale ;
- le salarié transformant son congé de solidarité familiale en période d'activité à temps partiel.

L'accompagnement de la personne en fin de vie doit être effectué à domicile (et non à l'hôpital).

Le domicile comprend :

- le domicile de la personne accompagnée ;
- le domicile de la personne accompagnante (ou d'une autre personne) ;
- une maison de retraite ou un EHPAD.

La demande :

Fournir une attestation remplie par l'employeur précisant que le salarié bénéficie d'un congé de solidarité.

Remplir le formulaire « demande d'allocation journalière d'accompagnement à domicile d'une personne en fin de vie » disponible sur le site du ministère de la Santé.

Montant :

L'allocation est de 56,10 € par jour et de 28,05 € si congé de solidarité familiale en activité à temps partiel.

LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT

Depuis le 1er janvier 2017, ce congé remplace le congé de soutien familial.

Les caractéristiques :

Permet de cesser son activité ou de la réduire.

Le congé de proche aidant ne peut pas dépasser une durée maximale, fixée :

- soit par convention ou accord de branche ou, à défaut, par convention ou accord collectif d'entreprise ;
- soit, en l'absence de dispositions conventionnelles, à 3 mois.

Toutefois, le congé peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Le salarié ne peut exercer d'autres activités professionnelles.

La durée minimale de chaque période de congé, en cas de fractionnement, est d'une journée et le délai de prévenance est de 48 heures.

Concerne :

Tout salarié, travailleur indépendant, fonctionnaire souhaitant interrompre son activité professionnelle ou chômeur indemnisé pour s'occuper d'une personne présentant un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

La personne aidée doit résider en France. L'aidant doit être : le conjoint, l'ascendant, le descendant, un collatéral (ou celui de son conjoint) jusqu'au 4^e degré...



L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DU PROCHE AIDANT (AJPA)

L'AJPA est une prestation qui peut être versée aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie d'une particulière gravité.

La demande est à faire auprès de la CAF.

Concerne :

La personne aidante doit :

- **Réduire son activité** salariée du secteur public ou privé et avoir demandé un congé proche aidant à son employeur ou **réduire** son activité non salariée (indépendant, micro-entrepreneur...) ou **réduire** son activité VRP ou salariée du particulier employeur.

Les personnes sans aucune activité professionnelle, ni indemnités chômage, ne peuvent pas bénéficier de l'AJPA.

- Avoir un lien étroit avec la personne aidée : conjoint, concubin, pacsé, ascendant, descendant ou toute autre personne âgée ou handicapée avec laquelle elle réside ou qu'elle aide régulièrement et fréquemment.
- Résider en France de façon stable et régulière.

La personne aidée doit :

- Avoir un lien étroit avec l'aidant.
- Résider en France de façon stable et régulière.
- Avoir un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% reconnu par la maison départementale des personnes handicapées ou un degré de dépendance déterminé par le conseil départemental (évalué dans le GIR I à III).

La durée du versement :

L'AJPA est versée dans la limite de **66 jours**, fractionnables par demi-journée selon la situation professionnelle, durant l'ensemble de la carrière professionnelle pour une ou plusieurs personnes aidées.

Si vous vivez en couple, vous pouvez en bénéficier tous les deux et les cumuler. Dans ce cas, vous devez remplir chacun une demande. **Chaque bénéficiaire a droit à un maximum de 22 jours par mois.**

Montant :

52,08 euros par journée pour une personne seule et 43,83 euros par journée et par personne en couple.

LE DON DE JOURS DE REPOS NON PRIS

Loi de 2014 « Mathys ». Loi étendue en 2018

Les caractéristiques :

Cette loi permet de céder des jours de repos à un collègue dont l'enfant (- de 20 ans) est gravement malade ou de céder des jours de repos à un collègue ayant un proche en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

Le salarié donateur :

- ne peut donner plus de 6 jours de congés payés par an ;
- peut décider de renoncer anonymement et sans contrepartie à un ou plusieurs jours de repos non pris.

Le salarié bénéficiaire :

Pour le parent d'un enfant malade :

Demande écrite stipulant le souhait de bénéficier d'un don de jours de repos.
Certificat médical du médecin qui suit l'enfant attestant la particulière gravité de la maladie, du handicap ou de l'accident rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants auprès de l'enfant.
Congé plafonné à 90 jours par enfant et année civile.

Pour l'aidant d'un proche en perte d'autonomie ou ayant un handicap :

La personne aidée doit être le conjoint, le concubin, le partenaire pacsé, l'ascendant, le descendant, un frère, une sœur ou un autre collatéral jusqu'au 4e degré ou encore une personne ayant des liens étroits et stables.

Rapprochez-vous de vos instances représentatives du personnel, de votre convention collective ou encore de votre caisse de retraite complémentaire pour connaître les aides possibles !

Annuaire

Des numéros pour être entendu, conseillé et soutenu.

MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

Allô j'aide un proche

• 08 06 80 68 30

7/7j de 18h à 22h

Maladie d'Alzheimer

Allô Alzheimer

• 09 70 81 88 06

7/7j de 20h à 22h

Sclérose en plaques (SEP)

Numéro de soutien pour la SEP

• 08 10 80 32 95

Lundi 19/21h ; jeudi 20/21h

Mardi et samedi 17/18h

Mercredi et vendredi

11/12h et 17/18h

Avec nos proches

• 01 84 72 94 72

7/7j de 8h à 22h

Maladie d'Alzheimer

France Alzheimer

• 01 42 97 52 41

Sclérose en plaques (SEP)

APF Écoute SEP

• 0 800 854 976

Lundi au vendredi 13/18h

Maladie de Parkinson

Ligne d'infos écoute

• 01 45 20 98 96

Lundi/mardi de 9h30 à 17h

Vendredi de 9h à 12h30

Communauté 360

« Numéro vert d'appui pour les personnes en situation de handicap et les aidants »

0 800 360 360

AUTRES NUMÉROS DE SOUTIEN UTILES

Soutien moral

Allô seniors
Montauban

• 0 805 02 00 29

Lundi au vendredi 10/12h et 14/17h

Troubles psychiques

Écoute-famille

• 01 42 63 03 03

Lundi au vendredi 9/13h et 14/18h

Cancers

Allo Ligue contre le cancer

• 0 800 940 939

Lundi au vendredi 9/19h

Dépression

S.O.S Amitié

• 09 72 39 40 50

7/7j 24/24h

Maladies rares

Écoute Maladies Rares

• 01 56 53 81 36

Lundi au vendredi 9/13h et 14/18h

Maltraitance

Maltraitance des personnes vulnérables

• 3977

Lundi au vendredi 9/19h

Cancers

Cancer Infos Service

• 0 805 123 124

Lundi au vendredi 9/19h

Dépression

Suicide écoute

• 01 45 39 40 00

7/7j 24/24h

Fin de vie

SOS fin de vie

• 01 42 71 32 94

• ecoute@sosfindevie.org



● RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

agirc - arrco



Ce guide est recyclable. Ne pas jeter sur la voie publique.

Conception : Pôle Partenaires Aidants 82 • Réalisation : Digital Elixir • Impression : Quadri Courtage